

PharmaNEWS

La lettre hebdomadaire de Pharmacie.ma

Numéro 583 - 17 mai 2021

Éditorial

Professionnels de santé : les limites de la liberté d'expression !

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie



Une course contre la montre s'est engagée à travers tous les pays pour mettre au point des vaccins anti-Covid-19, pour s'en approvisionner en quantité suffisante et pour les administrer à grande échelle pour contrecarrer le nouveau coronavirus. Ce virus, qui était méconnu jusqu'en décembre 2019, a mis les systèmes de santé à rude épreuve, y compris les plus aboutis d'entre eux. Le Sars-Cov-2 a également été à l'origine d'une crise socio-économique dont on n'a pas fini d'en parler.

Devant pareille situation, les professionnels de santé, qui ont payé un lourd tribut à la pandémie actuelle, ont été les premiers à se faire vacciner. D'une part, pour se protéger

contre ce nouveau virus et, d'autre part, pour éviter de contaminer leurs patients.

Ces acteurs de santé jouent également un rôle capital dans les programmes de vaccination, notamment en corrigeant certaines fausses informations glanées sur la Toile, sachant que les études cliniques et le suivi de millions de personnes vaccinées ne laissent aucun doute sur la pertinence de la vaccination. Les autorités sanitaires sont d'ailleurs unanimes quant au rapport bénéfices/risques des doses de vaccins. Il en est de même pour la majorité écrasante des professionnels de santé qui plaident pour la généralisation de la vaccination tout en continuant de suivre de très près les

notifications des événements indésirables.

On note, cependant, qu'une minorité de médecins ne partagent pas cet avis et n'hésitent pas à faire des sorties médiatiques à même de semer le doute dans l'esprit de patients qui se seraient spontanément vaccinés. Plusieurs pays sont concernés par ces dépassements à commencer par le Canada où certains médecins anti-masques, antivax, covido-sceptiques ou prohydroxy-chloroquine exerçant en Colombie britannique sont menacés de sanctions.

En effet, par un communiqué du 6 mai dernier signé conjointement par le College of physicians and surgeons of British Columbia

et la First Nations Health Authority, ces deux organismes menacent de sanctionner tout médecin qui propagerait des informations en contradiction avec les recommandations officielles.

En France, le Code de déontologie médicale invite les médecins à faire preuve de prudence lorsqu'ils s'adressent au grand public. Un pneumologue a été interdit d'exercer la médecine durant 5 mois pour avoir tenu des propos contre l'utilisation de masques. Un autre praticien a même été radié pour ses prises de position publiques et en raison de ses penchants pour des pratiques médicales contestées.

En Suisse, la «Tribune de Genève» a révélé qu'un collectif de professionnels de santé a demandé un moratoire sur la

campagne vaccinale suisse qu'il juge précipitée et surtout trop risquée. Pas moins de 750 professionnels de santé dont des naturopathes, des infirmiers, des ostéopathes ou encore des médecins (10% environ) ont signé la requête sachant que les arguments évoqués sont scientifiquement erronés.

En Belgique, comme l'a reporté le magazine flamand «Telefacts NU», un petit groupe de généralistes déconseillent à leurs patients de se faire vacciner. Certains d'entre eux proposent spontanément à leurs patients de «falsifier leurs vaccinations et de fournir de fausses attestations» !

Devant des cas similaires, on peut légitimement s'interroger au sujet de la «liberté d'expression»

des professionnels de santé qui sont en principe tenus de se conformer aux recommandations officielles. Celles-ci sont généralement élaborées par des scientifiques dont l'expertise ne laisse aucun doute quant à la légitimité de leurs décisions. Bien évidemment, ces décisions ne sont pas immuables. Les approches qu'ils adoptent doivent constamment évoluer et prendre en considération les données issues des derniers essais cliniques et du suivi des personnes vaccinées à travers le monde. C'est, en définitive, aux autorités sanitaires et aux politiques qu'incombe la responsabilité de prendre les décisions qui s'imposent en mettant l'intérêt général au-dessus de toutes les considérations.



Vaccins à ARNm : sont-ils interchangeables ?

Les deux vaccins faisant appel à l'ARNm et ayant obtenu le feu vert des autorités sanitaires ont été développés par l'alliance Pfizer-BioNTech et par Moderna. Ces deux vaccins sont constitués d'un ARN messager encapsulé dans une nanoparticule lipidique codant pour la protéine Spike de la souche du Sars-Cov-2 isolée à Wuhan.

Pour le vaccin Comirnaty®, il faut prévoir deux doses espacées de 21 jours tandis que pour le vaccin Moderna, il faut prévoir une semaine de plus. Et eu égard aux similitudes entre la composition, l'efficacité et la tolérance des deux vaccins, le directeur général de la santé a saisi la Haute Autorité de santé (HAS) pour savoir si les vaccins sont interchangeables.

Après avoir étudié le dossier, la HAS a indiqué qu'«en l'absence de données sur l'interchangeabilité des deux vaccins à ARNm et en l'absence d'intérêt spécifique pour la personne dans un contexte particulier (tel que cela a pu être le cas avant d'envisager la stratégie de type prime boost hétérologue combinant le vaccin Vaxzevria [AstraZeneca] et un vaccin à ARNm), la HAS recommande de réaliser le schéma vaccinal complet avec le même vaccin à ARNm pour les première et seconde doses».

Cependant, l'Autorité française de la santé estime que l'interchangeabilité peut être envisagée si la seconde dose ne peut être administrée avec le même vaccin à ARNm en respectant les limites des 42 jours recommandées après la première vaccination.

Si le cas se présente, la HAS préconise une maîtrise parfaite de la traçabilité ainsi que le lancement d'un essai clinique afin d'évaluer l'impact de l'interchangeabilité sur la réponse immunitaire.

Source : <https://www.univadis.fr>

Plus de Vaxzevria® en première dose au Québec



Suite à une nouvelle recommandation du Comité d'immunisation du Québec, le ministre de la Santé a décidé que dorénavant le vaccin Vaxzevria® mis au point par AstraZeneca et Oxford ne sera plus administré chez les sujets qui reçoivent la première dose de vaccins. Les rendez-vous programmés pour une première administration seront annulés.

Les pharmacies à qui on a confié l'administration du Vaxzevria® vont devoir contacter les personnes concernées pour prévoir un nouveau rendez-vous en utilisant cette fois-ci un autre vaccin.

Le Québec s'aligne de ce fait sur la décision de l'Ontario, l'Alberta, la Nouvelle-Écosse, le Manitoba et Terre-Neuve-et-Labrador.

Cette décision pourrait être expliquée par le risque de thrombose, rare, mais parfois mortelle, qui peut survenir après l'administration de ce vaccin. La prévalence de cet événement indésirable est estimée à 1/100 000. Ce risque ne dépasse par 1/1000 000 lors de l'administration de la seconde dose.

Cette décision n'impactera pas le programme de vaccination en cours, étant donné que toutes les doses d'AstraZeneca distribuées au Québec ont déjà été utilisées.

148 000 doses supplémentaires du Vaxzevria® seront livrées au Québec dès la semaine prochaine. Celles-ci seront offertes en deuxième dose aux personnes ayant reçu le CoviShield ou l'AstraZeneca en première dose.
Source : <https://ici.radio-canada.ca>

Xenothera va fournir 30.000 doses de son anticorps contre la Covid-19

Le ministère des Solidarités et de la Santé français vient de passer une commande de 30.000 doses unitaires d'anticorps polyclonaux mis au point par la biotech nantaise Xenothera.

Ce traitement baptisé XAV-19 permet d'éviter l'aggravation de la Covid-19 et un éventuel transfert en réanimation chez les patients affectés de formes modérées de la Covid-19. Les doses commandées seront livrées l'été prochain.

La production sera assurée par Xenothera et le LFB qui ont bénéficié de plus de 15 millions d'euros de prêts ou subventions.

L'essai clinique de phase III qui sera conduit chez 722 volontaires a démarré au début du mois de mai.

Source : <https://www.industrie-pharma.fr>


smartPACKS
BY SANOFI

MAT-MA-2100238



Avec SmartPACKS

Nos médicaments conseil vous parlent

TÉLÉCHARGEZ l'application



& SCANNEZ le médicament

